



**SYNDICAT CGT DE
L'HÔPITAL DE MOZE**
B.P.4
07320 SAINT-AGREVE
Tél. : 06.74.47.66.40
E-mail : cgtmoze@aim.com
Site : cgtmoze.e-monsite.com



UNIFED fait une nouvelle proposition de taux formation à 2% (Publié le 11/02/15 – 16h09 - HOSPIMEDIA)

Dans la Bass, syndicats et employeurs se renvoient la balle concernant le taux de contribution à la formation professionnelle. Les premiers espéraient son maintien à 2,3%. Les seconds ont démarré les négociations avec une proposition à 1,7% pour arriver à 2% mais avec une part dite volontaire qui interroge les syndicats.

À l'occasion de la dernière commission paritaire de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (Bass) lundi 9 février, tous les représentants syndicaux (1) ont de nouveau quitté la séance. La nouvelle proposition des employeurs d'un taux de contribution à la formation professionnelle à 2% a fait l'unanimité contre elle. Pour Unifed (2), contacté par *Hospimedia* à l'issue de la commission, « *la hausse proposée n'est pas négligeable, elle représente 0,1% supplémentaire à consacrer aux investissements formation par rapport à la précédente proposition à 1,9%* ».

Les négociations ont mal démarré

Depuis la dénonciation par les employeurs en septembre dernier de l'ensemble des accords relatifs à la formation professionnelle, la définition des taux de contribution des entreprises est apparue comme la pierre d'achoppement d'un futur accord formation dans la Bass. Au début des négociations, les représentants syndicaux ont demandé en effet le maintien du taux de contribution formation actuel, soit 2,3%. Côté employeurs, leur première proposition à 1,7% ne fait donc pas le compte pour les syndicats.

Réunis en intersyndicale, ces derniers ont fait savoir leur opposition et même demandé que les négociations s'organisent en commission mixte paritaire. Le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social n'a pas pour l'instant donné suite à leur demande. L'Unifed a alors maintenu la discussion sur le taux de contribution en fin de négociation mais en laissant une porte ouverte. Très vite, le syndicat Sud a décidé de se retirer de ce débat, ne souhaitant pas voir le taux actuel baissé. Lors de la dernière commission, Sud a participé à la première partie de la réunion. Il n'a pas mandat pour négocier sur la formation professionnelle, sa présence était liée aux futures négociations sur les mises à dispositions syndicales.

Unifed revoit sa proposition

Par la suite, en janvier, Unifed a proposé un taux à 1,9% se décomposant en 1% légal, 0,3% conventionnel et 0,6% volontaire. Ce taux est dit volontaire car les employeurs de la Bass ne

sont pas obligés dans ce cadre de verser cette partie de leur cotisation à l'Unifaf, organisme paritaire collecteur agréé (Opc) de la branche. En annonçant un taux de contribution à 2%, Unifed n'a par contre pas arrêté sa décomposition. Les employeurs souhaitent retravailler l'accord. Ils détailleront les modalités du futur taux lors de la prochaine commission, début mars.

La part volontaire pose question

D'ores et déjà, les syndicats s'inquiètent de la part volontaire qui pourrait non seulement être maintenue mais aussi se voir octroyer les 0,1% d'augmentation et passer donc à 0,7%. Même si Unifed soutient que les 2% seraient obligatoirement consacrés à la formation, l'ensemble des représentants syndicaux redoutent que la part volontaire soit significative d'un manque à gagner pour Unifaf. Anne Taquet, secrétaire générale de l'union fédérale de la santé privée CGT, évoque « *une perte sèche pour Unifaf de plusieurs millions d'euros* ». Elle insiste aussi sur le « *caractère collégial de l'opposition syndicale à la proposition d'Unifed* ». Denis Lavat, secrétaire fédéral adjoint au pôle sanitaire privé de la CFTC, estime que la proposition d'Unifed « *manque de formalisation* » et que le flou règne sur la notion de part « volontaire » qui est présentée par les employeurs comme une obligation.

Alors qu'un accord devait être en signature, les négociations jouent les prolongations. **Loïc Le Noc, secrétaire fédéral à la CFDT Santé sociaux**, signale que dans ce cadre la CFDT envisage de faire une proposition à l'Unifed. Cette proposition reprendra point par point l'accord et ne concernera pas uniquement le taux de contribution. Par ailleurs les syndicats se sont aussi entendus pour faire savoir leur opposition et leurs craintes dans un communiqué intersyndical à l'adresse d'Unifed (3). La menace d'un échec des négociations est lourde car sans accord de branche l'Opc Unifaf n'aura plus de légitimité.

Lydie Watremetz

- (1) Seuls les syndicats CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO participent aux négociations sur la formation.
- (2) Unifed regroupe la Croix-Rouge française, la Fehap, la fédération Unicancer, la Fegapei et le Syneas.
- (3) À l'heure de la rédaction de cet article, la position intersyndicale n'a pas encore été diffusée.